

Une éducation aux langues de qualité pour une Europe démocratique, socialement cohésive et en paix : les neuf piliers du CELV

Le Conseil de l'Europe a joué un rôle clé dans le changement positif qui a caractérisé l'éducation aux langues en Europe et au-delà, en élargissant ses objectifs, qui ne sont plus exclusivement axés sur les langues étrangères modernes, mais englobent des domaines tels que les compétences plurilingues, culturelles et cognitives. En tirant parti des répertoires linguistiques individuels des apprenants, il place la citoyenneté démocratique et les droits de l'homme au cœur de l'apprentissage et de l'enseignement, en promouvant en même temps la diversité linguistique et culturelle en vue d'une éducation de qualité pour tous.

Bien que de nombreux pays aient accueilli ce changement positif, leurs progrès sont entravés par un climat politique général d'intolérance croissante à l'égard de personnes appartenant à d'autres cultures et parlant d'autres langues, par des ressources financières limitées et par des systèmes éducatifs compartimentés. Un écart important demeure entre la vision holistique du Conseil en matière d'éducation linguistique et la réalité sur le terrain.

Le CELV, situé à l'interface entre la politique, la recherche, la formation des enseignants et la pratique, est dans une position unique pour aider les États membres à combler ce décalage.

Nous, les États membres du CELV, les experts et autres parties prenantes, reconnaissons que le 25^e anniversaire du CELV est l'occasion de susciter une prise de conscience de l'importance politique d'une éducation aux langues de qualité et de sa contribution à des sociétés démocratiques et en paix.

Par cette déclaration, nous nous engageons à travailler ensemble pour faire en sorte que notre vision commune de l'éducation inclusive, plurilingue et interculturelle devienne une réalité dans les États membres. Nous souhaitons mettre en évidence les neuf piliers interreliés du CELV qui sous-tendent la réalisation de cette mission.

Défis actuels

Dans la société en général et à tous les niveaux de l'éducation, la perte de soutien à l'apprentissage de plus d'une langue étrangère et, par conséquent, le manque d'intérêt pour les langues voisines et moins répandues, ainsi que les idées fausses sur la place des langues familiales ne sont que quelques-unes des questions qui méritent une attention particulière. Il est nécessaire de diversifier l'éventail des langues enseignées dans les institutions éducatives et de veiller à ce que l'apprentissage des langues facilite l'intégration dans les établissements scolaires et sur le lieu de travail. Étant donné que le développement linguistique est un processus d'apprentissage tout au long de la vie, aussi bien formel que non formel et informel, un soutien pédagogique et structurel constant est nécessaire pour que les apprenants puissent développer leur potentiel et prendre part à la vie en société en tant que citoyens actifs.

Le rôle du CELV

Le CELV reconnaît l'importance d'approches pédagogiques différenciées en fonction des besoins des apprenants et de contextes linguistiques spécifiques (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère, langue régionale, langue de la migration, langue utilisée dans les différentes matières etc.). Il valorise tous ceux qui travaillent dans ce domaine, depuis la petite enfance jusqu'à l'éducation des adultes, et contribue à leur professionnalisation en leur donnant accès à des ressources innovantes et à des possibilités de formation transformatrices. Il soutient les professionnels dans leur recherche de réponses aux défis de plus en plus complexes de notre époque et pour qu'ils adoptent une approche inclusive, plurilingue et interculturelle, qui s'appuie sur toutes les langues figurant, en tant que ressources, dans les répertoires des apprenants.

Grâce à ses réseaux aux niveaux national et international et à son partenariat solide avec la Commission européenne, le CELV joue un rôle moteur dans la diffusion et la mise en œuvre d'une éducation aux langues de qualité.

Vers une recommandation politique

Le Conseil de l'Europe croit fermement que les temps sont mûrs pour une nouvelle recommandation politique soulignant l'importance politique de l'éducation plurilingue. Nous saluons cette initiative et proposons que cette déclaration d'anniversaire puisse inspirer l'élaboration d'une telle recommandation.



Les neuf piliers du CELV

Dans le cadre d'une vision holistique de l'éducation aux langues qui souligne la centralité des apprenants, le CELV a identifié neuf piliers - neuf aspects clés de l'éducation aux langues qui reflètent la complexité et la gamme des besoins évolutifs des apprenants. Des compétences particulières sont nécessaires pour permettre aux professionnels en langues de répondre de manière appropriée à ces différents besoins. En même temps, ces piliers sont interreliés et interagissent les uns avec les autres : les frontières entre eux sont perméables. Voici les manières particulières dont chaque pilier contribue à cette vision holistique.

Éducation plurilingue et interculturelle



En reconnaissant qu'une éducation aux langues de qualité est une question qui relève des droits de l'homme, de la justice sociale et de la citoyenneté démocratique, dont l'objectif central est de favoriser le développement personnel de l'individu en tant qu'acteur social autonome ayant des droits et des responsabilités au sein de sociétés plurielles ; en mettant en œuvre une éducation plurilingue et interculturelle, afin que les apprenants développent un répertoire linguistique dans lequel toutes les compétences linguistiques trouvent leur place.

Compétences des enseignants et des apprenants



En encourageant les enseignants et les apprenants à développer des valeurs et des attitudes qui témoignent du respect et de l'ouverture à l'altérité ; en facilitant le développement des compétences linguistiques, communicatives, culturelles et plurilingues nécessaires pour participer pleinement à des sociétés culturellement diversifiées ; en favorisant des pédagogies innovantes adaptées aux spécificités de chaque contexte éducatif.

Langues de scolarisation



En encourageant tous les élèves à développer leurs compétences dans la ou les langues de scolarisation ainsi que dans les discours spécialisés des matières comme moyen essentiel de garantir l'accès à un enseignement de qualité ; en aidant les établissements scolaires à adopter une approche globale de l'éducation aux langues ; en créant des environnements d'apprentissage où les apprenants peuvent enrichir l'ensemble de leur répertoire culturel et linguistique.

Nouveaux médias



En encourageant les professionnels en langues à s'intéresser à des modèles éducatifs interconnectés et internationaux, et à trouver des manières innovantes de rendre l'apprentissage et l'enseignement des langues plus efficaces ; en développant la culture numérique par une pédagogie collaborative, expérientielle et centrée sur les tâches ; en veillant à ce que la technologie soit utilisée pour aider les apprenants à devenir des utilisateurs responsables et critiques des médias.

Enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère



En contribuant au développement de compétences autonomes, analytiques et critiques grâce à un programme de plurilittératies dans le cadre duquel les apprenants développent des littératies linguistiques et culturelles à travers toutes les langues et les disciplines ; en améliorant la qualité non seulement de la langue elle-même, mais aussi du degré de compréhension conceptuelle dans différentes matières.

Éducation et insertion professionnelle des migrants



En soutenant l'intégration linguistique et sociale des migrants par un processus bidirectionnel qui leur permet d'acquérir la langue du pays d'accueil et facilite leur accès au marché du travail, tout en reconnaissant et en respectant leurs langues et cultures ; en facilitant l'acquisition de la langue à des fins professionnelles et des connaissances liées au travail.

Langues des signes



En reconnaissant que les langues des signes font partie du capital culturel et linguistique collectif de l'Europe ; en garantissant à ceux qui utilisent les langues des signes un plein accès au même éventail de possibilités éducatives et à des environnements linguistiques aussi enrichissants que ceux offerts pour les langues parlées ; en fournissant des possibilités de formation et en élaborant des supports dont bénéficieront les enseignants des langues des signes.

Apprentissage des langues dès le plus jeune âge



En encourageant des attitudes favorables à l'égard d'autres langues et d'autres cultures, créant ainsi un environnement propice à l'ouverture et au respect de la diversité ; en animant les enseignants à adopter des pédagogies communicatives et interactives adaptées à l'âge des apprenants ; en leur offrant des modules de formation et du matériel de support.

Curricula et évaluation



En renforçant l'apprentissage autonome par la fixation d'objectifs transparents et personnalisés et l'utilisation d'outils d'évaluation formative tels que le Portfolio européen des langues ; en facilitant l'intégration des cadres de référence du Conseil de l'Europe dans les programmes d'études et les processus d'évaluation tant formative que sommative.